

9.2 - LES MALADES AVEC DIABÈTE, GREFFE D'ORGANE, GLAUCOME, ÉPILEPSIE, MALADIE PSYCHIATRIQUE, ASTHME, INSUFFISANCE RESPIRATOIRE...

Ces malades doivent recueillir un avis médical autorisé avant le départ en voyage et emporter les médicaments correspondants. Les décalages horaires doivent être considérés pour la prise de certains médicaments (pilule anticonceptionnelle, insuline..) ainsi que pour la fatigue et les troubles du sommeil.

Avant le voyage aérien, prendre un avis médical en cas de port de pacemaker cardiaque, de prothèse auditive, d'affection ORL, de maladie veineuse (port de bas conseillé pour les vols de longue durée), de drépanocytose.

10 - TROUSSE DE PHARMACIE

Il n'existe pas de trousse de pharmacie type. La composition de celle-ci est à adapter en fonction du voyage. On peut conseiller au minimum.

PROTECTION CONTRE LE PALUDISME

Répulsif contre les moustiques, antipaludique à usage préventif.

MÉDICAMENTS SYSTÉMIQUES

Antalgiques et antipyrétiques (le paracétamol se conserve mieux que l'acide acétylsalicylique à la chaleur), antidiarrhéique moteur ou sécrétoire, antiémétique si nécessaire (pour le mal des transports), sédatifs.

AUTRES PRODUITS

Collyre (conditionnement monodose), thermomètre incassable, épingles de sûreté, pince à épiler, crème solaire, crème pour les brûlures, pansements stériles et sutures adhésives, antiseptique, produit pour désinfection de l'eau de boisson, bande de contention, set de matériel à usage unique (aiguille, seringue), préservatifs.

La trousse de pharmacie pour l'enfant doit comporter un minimum de médicaments (présentés sous leur forme pédiatrique) avec leur mode d'utilisation : antipyrétiques, antipaludiques, antiémétiques, collyre, antiseptique cutané, un thermomètre incassable, des pansements, une crème solaire, des sachets de réhydratation type OMS, des comprimés pour stériliser les biberons. Éviter les suppositoires.

Les médicaments doivent être emportés dans leur emballage et non pas en vrac (gain de place dans les bagages) ce qui représente une source possible d'erreurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

Les centres de vaccination anti-marielle (BEH n° 20/2000). Envoi de la liste sur demande au bureau des maladies infectieuses et de la politique vaccinale, D.G.S., 8 avenue de Ségur, 75350 PARIS 07 SP. Les coordonnées de ces centres sont également consultables sur le site Internet du Ministère de l'emploi et de la solidarité :

<http://www.sante.gouv.fr/hm/pointsur/vaccins/index.htm>

Les services de maladies infectieuses et tropicales ainsi que **les laboratoires de parasitologie** des Centres hospitaliers universitaires et des Centres hospitaliers régionaux.

La documentation écrite

Médecine tropicale - M. Gentilini - 5^{ème} édition, Flammarion

Le Guide d'information et de conseils pratiques de la société de médecine des voyages : *Médecine des voyages*, 6^{ème} édition, Ed. Format utile, 30 rue de la Varenne, 94100 Saint-Maur.

Le Guide *Voyages internationaux et santé* : vaccinations exigées et conseils d'hygiène de l'O.M.S. Edition 2002

Médecine et Maladies infectieuses : volume 29, suppléments n°s 2 et 3, novembre et décembre 1999 : Prise en charge et prévention du paludisme d'importation à *Plasmodium falciparum*. 12^{ème} Conférence de Consensus de la SPILF, 14/04/1999

Les serveurs minitels

3615 Pasteur

3615 Visasanté (grand public).

Les banques de données informatisées pour les médecins

Systèmes Edisan et Meditravel CD Conseils 18, rue Le Sueur 75016

Les sites Internet

Ministère de l'emploi et de la solidarité :

<http://www.sante.gouv.fr/hm/pointsur/voyageurs/index.htm>

OMS : <http://www.who.int/ith/english/welcome.html>

CDC : <http://www.cdc.gov/travel/index.html>

Edisan : <http://edisan.timone.univ-mrs.fr/edisan/Guide.html>

Santé voyage Rouen : <http://www.chu-rouen.fr/cap/svhome.html>

Ministère des affaires étrangères, site « conseil aux voyageurs » :

<http://www.france.diplomatie.fr/>.

Institut Pasteur : <http://www.pasteur.fr/>

Hopital nord de Marseille : <http://www.mit.ap-hm.fr>

Note sur les modalités de surveillance du paludisme d'importation en France métropolitaine

Après une stabilité observée de 1991 à 1995, on assiste, en France, à une augmentation des cas de paludisme importés (7 000 à 8 000 cas en 2000-2001 d'après les données du CNR d'épidémiologie du paludisme d'importation et autochtone).

Il est impératif que les voyageurs se rendant en zone de transmission du paludisme ainsi que les professionnels de santé qui les conseillent puissent être informés des meilleurs moyens à mettre en œuvre afin de ne pas contracter cette parasitose qui représente une des rares urgences médicales (parmi les maladies infectieuses) pouvant mettre en cause le pronostic vital d'un patient dans un délai très bref.

C'est sur la base des données épidémiologiques et biologiques, recueillies par les 2 centres nationaux de référence français : le centre national de référence de l'épidémiologie du paludisme d'importation et autochtone (CNREPIA) et le centre national de référence de la chimiosensibilité du paludisme (CNRCP), que les recommandations aux voyageurs sont élaborées. Afin d'optimiser celles-ci, il est donc indispensable que ces deux CNR puissent recueillir régulièrement et dans des délais raisonnables un maximum d'informations fiables sur les cas de paludisme d'importation.

Les deux centres de référence ont pour mission, chacun pour ce qui le concerne, de recueillir et d'analyser :

- les données épidémiologiques correspondant aux cas observés (**fiche descriptive détaillée à laquelle il convient de joindre, pour tout accès grave et en particulier pour les décès, un compte-rendu détaillé d'hospitalisation anonymisé**) qui sont adressés au CNREPIA ;

- des échantillons biologiques, réalisés avant la mise en place du traitement, et transmis sans délais au CNRCP, accompagnés d'une fiche de renseignements spécifiques, pour évaluation de la résistance des souches plasmodiales isolées aux différents antipaludiques.

Il est donc essentiel que les renseignements épidémiologiques concernant tout cas de paludisme importé ou autochtone soient adressés au CNREPIA ainsi que des prélèvements biologiques au CNRCP en cas d'identification de *Plasmodium* au laboratoire.

Pour tout renseignement sur les modalités de déclaration de cas et d'envoi de prélèvements, contacter :

Centre national de référence de l'épidémiologie du paludisme d'importation et autochtone

(CNREPIA ex CNRMI)

Institut santé et développement

15, rue de l'école de médecine - 75270 Paris Cedex 06

e-mail : cnrmi@ext.jussieu.fr - Fax : 01 46 33 43 53

Centre national de référence de la chimiosensibilité du paludisme (CNRCP)

Pavillon des maladies infectieuses

Hôpital Bichat Claude Bernard

46, rue Henri Huchard - 75018 Paris

Tel : 01.40.25.78.99 (ou 88.99) - Fax : 01.40.27.02.08